

MISE A DISPOSITION D'UNE NOUVELLE PUBLICATION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'EPORA

lundi 21 août 2023

En application de l'article R*321-12 du Code de l'urbanisme dans sa rédaction issue du Décret 2011-1900 du 20 décembre 2011 et de l'article 18 du Règlement Intérieur de l'EPORA, un Recueil des Actes Administratifs est institué au sein de l'Etablissement.

Le Recueil est consultable au siège de l'EPORA, 2 Avenue Grüner - CS 32902 - 42029 SAINT-ETIENNE cedex 1, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 16h00.

De façon, facultative, ce Recueil est également diffusé sur le site internet de l'EPORA www.epora.fr.

Cet avis sera affiché au siège de l'EPORA au minimum pendant deux mois.

Sont publiés dans ce recueil à compter du 21/08/2023

N° de publication au RAA	Catégorie	N° du document dans sa catégorie	Date	Objet
3291	Décision de préemption	P2023-037	11/08/2023	Chasse-sur-Rhône - Parcelles AP 207-208-210